



MAIRIE DE FOUSSEMAGNE

11 rue d'Alsace 90150 FOUSSEMAGNE

03 84 23 34 40

secretariat@fousse-magne.com

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2022

Le 08 avril 2022, à 20h, les membres du conseil municipal dont le nombre en exercice est de 14, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, à la mairie, 11 rue d'Alsace à Fosse-magne sous la présidence de M. Arnaud Miotte, Maire pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour jusqu'à la fin de séance.

Appel nominal :

Étaient présents :

M. Arnaud Miotte, Mme Joëlle David, M. Kenny Miadana Lock Leck, Mme Nadia Renoffio, M. Christophe Pileyre,
Mme Joëlle Beugnet, M. Claude Freyburger, M. Pierre Giudici, Mme Christelle Jacquet, M. Eric Lupfer, Mme Laurence Vallon,

Étaient absents :

M. Benjamin Angione, conseiller municipal, donnant pouvoir à M. Arnaud Miotte, Maire,
Mme Céline Courtot, conseillère municipale, donnant pouvoir à M. Christophe Pileyre, adjointe au Maire,
M. Éric Jacquet, conseiller municipal, donnant pouvoir à Mme Joëlle David, adjointe au Maire.

Secrétaire de séance : M. Claude Freyburger

Ordre de passage des rapports : de 1 à 14

La séance est ouverte de 20h à 22h30

DÉLIBÉRATION N°03/08042022/001 : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

De désigner M. Claude Freyburger pour remplir cette fonction

DÉLIBÉRATION N°03/08042022/002 : ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'adopter le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 mars 2022

DÉLIBÉRATION N°03/08042022/003 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'UPE

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'adopter le compte administratif 2021 de l'UPE tel que présenté dans le rapport n°03, avec un résultat de clôture de +10 449,63€ ;

M. Arnaud Miotte, n'ayant pas pris part au vote, ainsi que M. Benjamin Angione ayant donné pouvoir à M. Arnaud Miotte.

DÉLIBÉRATION N°03/08042022/004 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE L'UPE

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'adopter le compte de gestion 2021 de l'UPE tel que présenté dans le rapport n°04, avec un résultat de clôture de +10 449,63€.

DÉLIBÉRATION N°03/08042022/005 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 POUR L'UPE

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'affecter le résultat du compte administratif du service de l'UPE 2021 :

- De 10 525,07 € en dépenses de fonctionnement à l'article 002,
- De 20 974,70 € en recettes d'investissement à l'article 001.

De reverser 9000 € au budget primitif 2022 de la commune.

DÉLIBÉRATION N°03/08042022/006 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE L'UPE

Vu le rapport de Mme Joëlle David, adjointe au Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'approuver le budget primitif 2022 de l'UPE avec :

- 33 772 € équilibrés en fonctionnement,
- et 32 343,70 € équilibrés en investissement.

DÉLIBÉRATION N°03/08042022/007 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2021

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'adopter le compte administratif communal 2021 tel que présenté dans le rapport n°07, avec :

- En fonctionnement :
 - 575 793,57 € en dépenses,
 - 655 412,98 € en recettes,
 - Un solde d'exécution de +79 619,41 €,
- En investissement :
 - 1 010 263,71 € en dépenses,
 - 999 322,58 € en recettes,
 - Un solde d'exécution de -10 941,13 €,
- Un résultat de clôture de +68 678,28 € ;

M. Arnaud Miotte, n'ayant pas pris part au vote, ainsi que M. Benjamin Angione ayant donné pouvoir à M. Arnaud Miotte.

DÉLIBÉRATION N°03/08042022/008 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2021

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'adopter le compte de gestion communal 2021 tel que présenté dans le rapport n°08, avec un résultat de clôture de +68 678,28 €.

DÉLIBÉRATION N°03/08042022/009 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE COMMUNAL 2021

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'affecter le résultat du compte administratif communal 2021 :

- De 16 437,13 € en dépenses d'investissement à l'article 001,
- De 79 619,41 € en recettes d'investissement à l'article 1068.

DÉLIBÉRATION N°03/08042022/010 : TAUX COMMUNAUX SUR LE FONCIER BÂTI ET NON BÂTI

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

De conserver les taux communaux :

- du foncier bâti à 35,89%,
- et du foncier non bâti à 43,75%.

DÉLIBÉRATION N°03/08042022/011 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

Vu le rapport de Mme Joëlle David, adjointe au Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'approuver le budget primitif communal 2022 avec :

- 654 815 € équilibrés en fonctionnement,
- 262 264,13 € en dépenses d'investissement,
- 397 453,41 € en recettes d'investissement, soit un suréquilibre.

DÉLIBÉRATION N°03/08042022/012 : PROPOSITION DE REPRISE DU PLU PAR L'AUTB

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'accepter l'offre de l'AUTB selon le devis d'étude en date du 14 mars 2022, pour un coût total de 22 200 € TTC, options comprises,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette prise de décision.

DÉLIBÉRATION N°03/08042022/013 : CONVENTION AVANTAGE BIBLIOTHÈQUE AVEC LE CRIJ

Vu le rapport de Mme Nadia Renoffio, adjointe au Maire
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'accepter les termes de cette convention,
D'autoriser le Maire ou son représentant à la signer avec la Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté

DÉLIBÉRATION N°03/08042022/014 : VENTE DE TERRAIN PAR ACTES ADMINISTRATIFS

Vu le rapport de M. Arnaud Miotte, Maire, ajouté à l'ordre du jour en début séance selon la proposition du Maire et selon l'accord du Conseil Municipal
Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE

De donner mandant au Maire ou à son représentant, pour mener les tractations et négocier le prix des termes exacts de cette cession,
D'autoriser le Maire ou son représentant à céder cette parcelle par voie d'actes administratifs,
D'autoriser le Maire à remplacer l'officier ministériel dans le cadre de la signature des actes administratifs qui résulteront de cette cession,
D'autoriser Mme Joëlle David, 1^{re} adjointe au Maire, à signer les actes administratifs de cession de la parcelle susvisée, ainsi que tout acte lié à cette cession.